

Organisation et attribution des bourses sociales à l'Université Catholique de Bukavu. Un brin d'espérance face aux inégalités dans l'éducation en République Démocratique du Congo

Wenceslas BUSANE - Ruhana MIRINDI

Résumé

La présente contribution s'assigne pour objectif de rendre compte de l'initiative d'organisation et attribution des bourses sociales aux étudiants de l'Université Catholique de Bukavu en République démocratique du Congo. Cette initiative peut être vue comme une véritable main tendue aux nombreux étudiants issus des classes défavorisées mais souvent très performants pour lesquels les études supérieures ou universitaires seraient une ambition inatteignable en raison de l'incapacité de faire face aux frais de formation. Cela se comprend encore mieux lorsqu'on se situe dans le contexte de crises politiques, économiques et sociales récurrentes en République Démocratique du Congo où la majorité des citoyens vivent sous le seuil de pauvreté. Cette contribution analyse dans quelle mesure cette initiative de bourses sociales pourrait être un motif d'espérance à travers la présentation de ses origines, de ses objectifs, de la constitution de son fonds, de sa réglementation et des réalisations enregistrées à ce jour.

Mots-clés: Bourse sociale ; Espérance ; Education

Abstract

This contribution aims to report on the initiative to organize and award social scholarships to students at the Catholic University of Bukavu in the Democratic Republic of Congo. This initiative can be seen as a real helping hand to the many students from disadvantaged but often high-performing backgrounds for whom higher education or university studies would be an unattainable ambition due to the inability to meet training costs. This is even better understood when viewed in the context of recurring political, economic and social crises in the Democratic Republic of Congo where the majority of citizens live below the poverty line. This contribution analyses to what extent this social scholarship initiative could be a cause for hope through the presentation of its origins, its objectives, the constitution of its fund, its regulations and the achievements recorded to date.

Key words-: Social scholarship ; Hope ; Education

¹ Professeur à la Faculté de droit de l'Université Catholique de Bukavu, République Démocratique du Congo.

INTRODUCTION

Dans quelle mesure l'institution et l'attribution d'une bourse sociale peut constituer un acte d'espérance dans l'accès à l'éducation universitaire pour les étudiants en République démocratique du Congo ? En quoi cette politique de soutien aux étudiants pourrait répondre aux besoins profonds de ces derniers au regard de la sensibilité du contexte ? Pour tenter de répondre à ces questions, cette contribution présentera et discutera successivement les enjeux du contexte et de l'acte éducatif à Bukavu (1), les origines et les objectifs de la bourse sociale à l'Université Catholique de Bukavu (2), la constitution du fonds et la réglementation de la bourse sociale (3) et l'évaluation des réalisations (4). En raison de la sensibilité de la question, les noms des organisations partenaires de l'Université octroyant ou ayant octroyé des bourses ainsi que ceux des personnes en ayant bénéficié ne seront pas mentionnés².

1. Les enjeux de l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire en République Démocratique du Congo et à Bukavu

1.1. Le paradoxe de l'engouement vers les études universitaires face au chômage endémique

Depuis des décennies, la République Démocratique du Congo (RDC) en général et la Ville de Bukavu et ses périphéries, en particulier, sont caractérisées par l'insécurité croissante liée aux guerres à répétition surtout les 30 dernières années. Des affrontements armés sont très récurrents entre les forces gouvernementales et la pléthore des groupes armés, nationaux et étrangers, qui pullulent dans le pays. Le banditisme, de plus en plus violent, élit domicile aussi bien dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. Tous ces facteurs d'insécurité viennent exacerber les conditions de précarité et de pauvreté des populations.

La majorité de la population vit dans l'extrême pauvreté si l'on s'en tient aux indicateurs de développement humain. Le chômage bat son plein³. Le taux d'employabilité est très faible. Il n'y a, à proprement parler, pas de classe moyenne. Le coût de vie est très élevé pour une population dont le niveau de revenus est très faible. Le coût de l'accès à l'éducation supérieure et universitaire est aussi, par ricochet, très élevé.

Il s'observe, paradoxalement, dans ce contexte défavorable, un engouement pour l'éducation supérieure et universitaire. Alors que le taux de chômage est très élevé et que d'autres alternatives sérieuses font défaut, l'éducation supérieure et universitaire semble être la voie obligée pour s'en sortir. En effet, à part les opérateurs et économiques, évidemment minoritaires, ce sont les détenteurs d'un diplôme universitaire, généralement de BAC+5 qui semblent sortir la tête de l'eau. Dans les rares secteurs qui offrent encore un emploi acceptable figurent les Organisations non gouvernementales (ONG) ou les programmes du système des Nations-Unies intervenant essentiellement dans le domaine humanitaire, de la sécurité

² Je remercie M. Toussaint Bacishoga (Responsable du Service Social) et M. Dieumerci Mahugo (Assistant du Responsable du Service Social) pour les informations qu'ils ont bien voulu me livrer ainsi que les réflexions qu'ils ont bien voulu partager avec moi sur l'expérience de la bourse sociale à l'Université Catholique de Bukavu.

³ Florent Kambasu Kasula, « Chômage et accès au premier emploi des jeunes diplômés d'universités : points de vue d'anciens universitaires », <https://ijssass.com/journal/chomage-et-acces-au-premier-emploi-des-jeunes-diplomes-duniversites-points-de-vue-danciens-universitaires/>

alimentaire et des droits de l'homme. Or, les postes ouverts à la compétition dans les appels à candidatures exigent généralement d'être détenteur d'un diplôme supérieur ou universitaire. Cela semble fonder la conviction, à tort ou à raison, que seules les études universitaires constituent le meilleur gage pour un avenir prospère. L'accès à l'emploi public est fort improbable⁴.

1.2. Les multiples facettes de l'offre de l'enseignement supérieur et universitaire

Le paysage de l'enseignement supérieur et universitaire est caractérisé par le phénomène de l'essaimage, c'est-à-dire la prolifération d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire publics et privés. Plus d'un millier d'établissements sur toute l'étendue de la République, presque deux centaines pour la Province du Sud-Kivu et au moins une centaine dans la seule ville de Bukavu, une ville d'environ un million d'habitants.

L'on peut tenter une catégorisation de ces établissements en prenant comme angle de mire le coût d'accès et la qualité de la formation.

La première catégorie comprend les établissements publics dont les tailles en termes de population estudiantine sont fort variables allant de 100 à plus de trente mille étudiants. Les frais académiques y sont généralement perçus comme étant abordables même s'il s'y déploie une multitude de frais dits connexes, une véritable taxation supplémentaire qui peut se révéler, dans certains cas, asphyxiante ou prohibitive de l'accès à l'éducation⁵. La qualité de formation y est problématique, les valeurs morales y sont souvent banalisées. Une multitude d'établissements publics sont aujourd'hui répartis dans les milieux ruraux à la suite de la politique dite de l'essaimage généralement sans infrastructures viables et formateurs qualifiés. Il s'ensuit que ces établissements sont souvent la destination de la couche la plus défavorisée de la population surtout sur le plan financier.

La deuxième catégorie comprend des établissements privés initiés par des opérateurs économiques ou politiques en quête de gains financiers ou de capital politique. Ces établissements n'ont généralement pas d'infrastructures adéquates ni de formateurs qualifiés. La discipline et la rigueur y sont quasiment absentes. C'est généralement la destination d'étudiants affairistes, très peu appliqués et en quête d'un diplôme facile. C'est le lieu, par excellence, du blanchiment académique. Le diplôme y est carrément acheté et non obtenu au prix d'une application rigoureuse.

La troisième catégorie comprend des établissements privés confessionnels à l'instar de certains instituts supérieurs et universités catholiques ou protestantes. Ces établissements sont caractérisés par l'effort remarquable du respect des standards internationaux, la rigueur, la discipline et la qualité de la formation. Ils jouissent généralement d'une reconnaissance nationale et internationale. Ils se présentent comme les derniers remparts de bonnes valeurs dans une société minée par la corruption et la quête de la réussite facile. Les finalistes de ces établissements occupent généralement les meilleurs postes d'emploi dans les entreprises et institutions. Le diplôme délivré par ces établissements est perçu comme une véritable garantie

⁴ D'aucuns pensent que l'accès à l'emploi public, en RDC, est conditionné par des antivaleurs comme l'appartenance aux partis politiques au pouvoir, le tribalisme, les liens familiaux et professionnels, etc. A ce sujet, Joseph Kitungano Walumona et alii, « Déterminants d'accès à l'emploi public aux jeunes universitaires à Bukavu », *International Journal of Strategic Management and Economic Studies (IJSMES)*, Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.7703069>, p.24.

⁵ L'accès à l'éducation supérieure est inégal selon le revenu et la catégorie socioprofessionnelle des parents. A ce sujet, Pierre Courtiaux, « Une contribution des diplômés du supérieur à leurs études est-elle envisageable ? », *revue française d'économie*, 2009/3, Volume XXIV, p. 121.

d'insertion professionnelle et sociale. Il s'agit là d'autant d'attraits qui en font généralement le premier choix des finalistes de l'école secondaire peu importe leur milieu social d'origine. Malencontreusement, le coût de la formation y est perçu comme relativement élevé.

Beaucoup de jeunes peuvent donc voir leur rêve d'entreprendre des études supérieures ou universitaires dans un établissement digne de confiance être brisé par l'incertitude de réunir les moyens financiers requis. Nombreux sont ceux qui témoignent, volontiers, que leur premier choix avait toujours été de fréquenter un tel établissement mais qu'ils ont dû en fréquenter un autre par manque de moyens financiers adéquats. Et c'est dans ce contexte qu'apparaît toute la pertinence de la réflexion sur le brin d'espérance susceptible d'être apporté par l'institution et l'octroi d'une bourse sociale.

2. Origines et objectifs de la bourse sociale à l'Université Catholique de Bukavu

L'Université Catholique de Bukavu a été créée par décret épiscopal du 21 novembre 1989 dans le contexte des crises sociopolitiques de fin de règne du Président Mobutu Sese Seko. L'initiative avait le grand mérite de rapprocher l'université des étudiants. Avant cette opportunité, les candidats étaient généralement contraints d'entreprendre de longs voyages vers Kinshasa, Lubumbashi ou Kisangani en quête d'études universitaires dans les trois grandes universités traditionnelles du pays. Il va sans dire que ces longs déplacements entraînaient d'énormes coûts prohibitifs liés au voyage, au logement et au séjour ainsi qu'aux frais académiques. L'avènement de l'Université Catholique de Bukavu a donc été accueilli comme un grand ouf de soulagement. Il n'empêche, cependant, que malgré la réduction des coûts à la suite du rapprochement, il demeure toujours des difficultés réelles pour de nombreuses familles d'affronter les coûts de formation.

La nécessité a donc été ressentie, dès les débuts, de rechercher des solutions pour venir en aide aux étudiants nécessiteux. Les Statuts de l'Université soulignent ainsi la charité qui doit caractériser la communauté universitaire dans une institution catholique⁶. Dès les premiers moments donc, une aide a été organisée quoique de manière peu systématique au profit des étudiants nécessiteux pour leur permettre de poursuivre leur projet académique. Il s'agissait généralement des initiatives individuelles de quelques professeurs, visiteurs ou permanents, des agents administratifs ou des organisations partenaires de l'Université qui offraient généralement leurs contributions en guise d'aide à la scolarisation des étudiants nécessiteux. Certaines initiatives étaient communiquées à la direction de l'Université tandis que d'autres, probablement plus nombreuses, restaient au niveau des contacts interindividuels.

Plusieurs organisations ont ainsi apporté, dans ce sens, une aide très précieuse à plusieurs générations d'étudiants à l'Université Catholique de Bukavu.

Dès le début de l'Université, une commission sociale a fonctionné sous la supervision du Vice-rectorat aux affaires étudiantes. Elle s'est occupée de coordonner les appuis aux étudiants en situation particulière sans être spécialement formalisée.

C'est à partir de 2013 que l'Université a substantiellement formalisé l'organisation et l'attribution des bourses sociales aux étudiants en situation particulière à travers le Service social. L'institution formelle de la bourse sociale apparaît ainsi à travers la décision rectoriale portant Règlement d'ordre intérieur du service social signée le 25 mars 2013. La bourse sociale a été instituée concomitamment avec d'autres catégories de bourses à savoir la bourse d'excellence, attribuée aux étudiants de 1^{er} et 2^{ème} cycle ayant atteint le score de 80% et la

⁶ Statuts de l'Université Catholique de Bukavu, Article 12 § 2.

bourse de 3^{ème} cycle et autres formations avancées comprenant les bourses doctorales, de maîtrises et de stages.

3. La constitution du fonds et la réglementation de la bourse sociale

3.1. La configuration du fonds de la bourse sociale

Le fonds de la bourse sociale de l’Université est entièrement constitué par les apports des partenaires ou d’autres bailleurs de fonds extérieurs.

Certains partenaires et bailleurs ont conclu un partenariat avec l’Université et se sont engagés à orienter leurs fonds à l’Université pour répartition par cette dernière. Certains partenaires sont très anciens et assistent les étudiants depuis des dizaines d’années.

Chaque bailleur a sa préférence en ce qui concerne le contenu de la prise en charge et les modalités de son exécution. Certains bailleurs envoient leur contribution en fonction des demandes agréées par la commission des bourses sociales. D’autres envoient une enveloppe forfaitaire à répartir en fonction des délibérations de la commission des bourses sociales. Certains bailleurs prennent en charge uniquement les frais académiques selon le barème en vigueur à l’Université. D’autres bailleurs prennent en charge les frais académiques et y ajoutent une allocation de survie. Certains bailleurs versent leur contribution au compte bancaire de l’Université. D’autres, par contre, gèrent leurs fonds eux-mêmes en distribuant la bourse sur la base de la liste communiquée par l’Université.

La situation particulière de la guerre, dont souffre actuellement la partie Est du pays, amène certains bailleurs à admettre des dérogations à leurs critères d’attribution des bourses au profit des étudiants gravement affectés par des pillages, des incendies ou la perte des parents. L’Université, qui n’a pas, en principe, une allocation budgétaire dédiée aux bourses sociales, a décidé récemment d’allouer une partie significative du produit de la quête de pentecôte⁷ à l’aide aux étudiants en difficulté.

3.2. La réglementation de la bourse sociale

La réglementation est contenue dans le règlement intérieur du service social. Elle consiste en l’institution d’une commission de bourses et en la définition de la procédure à suivre pour l’octroi de la bourse.

La commission de bourses est chargée de la mobilisation des fonds et de l’attribution des bourses. Deux catégories de bourses sont instituées : la bourse de 1^{er} et deuxième cycle et la bourse de 3^{ème} cycle et autres formations avancées. La bourse de 1^{er} et deuxième cycle comprend la bourse sociale, dont question dans la présente contribution, et la bourse d’excellence. La bourse sociale est destinée « aux étudiants se trouvant dans une situation particulière nécessitant l’appui de la commission sociale pour la poursuite de leurs études ». Le règlement vise, ainsi, les étudiants qui ne sont pas en mesure d’assurer par eux-mêmes ou par leurs familles la prise en charge financière de leurs études. Il fixe le principe selon lequel « l’attribution des bourses sociales se fera à partir de plus démunis aux démunis selon les modalités prévues par le règlement spécifique se rapportant à l’attribution de ces bourses ». Ledit règlement n’est pas encore établi à ce jour. Néanmoins, les critères d’éligibilité à la bourse sociale se lisent à travers les conditions déterminées par le règlement intérieur du service social.

⁷ Le Diocèse de Bukavu avait décidé depuis plusieurs années d’allouer à l’Université le produit de la quête de pentecôte pour appuyer l’œuvre de l’éducation universitaire.

Ainsi, selon le règlement, l'étudiant demandeur de la bourse doit remplir les conditions suivantes :

1. Être régulièrement inscrit à partir de la deuxième année de graduat ;
2. Être de bonne moralité (produire un certificat de bonne vie et mœurs) ;
3. Avoir réussi l'année antérieure à celle de la demande de la bourse ;
4. Déposer une demande d'assistance au service social du 1^{er} novembre au 15 décembre de l'année académique en cours, accompagnée de la lettre de son parent ou de son tuteur ;
5. Produire un certificat d'indigence notarié. Dans tous les cas, la commission rassemble le maximum d'information concernant l'état d'indigence de l'étudiant et de sa famille et en apprécie collégialement, le plus objectivement possible ;
6. S'engager à observer scrupuleusement les textes régissant l'Université Catholique de Bukavu ;
7. Être disponible pour réaliser, le cas échéant, des jobs étudiants.

Les conditions ci-dessus traduisent toute la doctrine de l'Université Catholique de Bukavu en rapport avec l'aide à apporter aux étudiants dans le besoin. De manière résumée, l'aide est destinée aux étudiants nécessiteux mais qui doivent démontrer d'un certain niveau de performances académiques et qui doivent, en plus, être disposés à travailler pour sortir, dans la mesure du possible, de leur état de précarité.

Primo, l'aide est destinée aux étudiants nécessiteux. L'état de nécessité est objectivement apprécié à travers une enquête menée par les membres de la commission sociale et attestée par un certificat d'indigence établi par l'autorité officielle du lieu de résidence de l'étudiant demandeur. L'enquête est menée dans la plus grande discrétion avec le souci d'éviter au maximum la stigmatisation.

Secundo, l'étudiant nécessiteux doit tout de même démontrer des capacités intellectuelles. Même si les conditions de précarité sociale peuvent être à la base des échecs dans le parcours scolaire, les succès réalisés dans ce contexte peuvent témoigner de la volonté ferme de s'en sortir et constituer ainsi un atout de taille pour bénéficier de l'aide. C'est pour cette raison qu'il est exigé d'avoir réussi l'année antérieure et que l'octroi de la bourse ne commence qu'à partir de la deuxième année.

Tertio, l'étudiant nécessiteux doit faire preuve d'une volonté de travailler avec assiduité pour briser progressivement les chaînes de la précarité. C'est pour cette raison qu'il est exigé au demandeur de la bourse sociale d'être disposé à réaliser des jobs étudiants, le cas échéant, pour gagner un tant soit peu de moyens en complément du produit de la bourse.

La Commission Bourses est composée de manière à pouvoir réaliser correctement sa mission de recherche de fonds, d'analyse des dossiers des demandeurs et d'attribution de la bourse avec un maximum d'impartialité. Font ainsi partie de ladite Commission :

1. Le Responsable du service social ;
2. Le Conseiller du service social ;
3. L'Assistant du responsable du service social ;
4. Un représentant des parents ;
5. Un représentant du corps académique et scientifique ;

6. Un représentant des étudiants ;
7. Un représentant de l'administration générale de l'UCB ;
8. Un représentant des anciens étudiants de l'UCB.

La Commission est représentative de diverses catégories des membres de la communauté universitaire, ce qui accroît les chances de bien saisir le phénomène de la précarité sociale des étudiants. On retrouve ainsi dans la commission des personnalités issues du corps enseignant, ces éducateurs et formateurs qui sont appelés à voir en l'apprenant un être humain dont les conditions sociales peuvent constituer un frein à l'apprentissage adéquat. On y retrouve aussi des agents administratifs de l'Université chargés du service social et de la mise en œuvre de la politique sociale de l'Université envers les membres de la communauté en situation particulière. Le représentant des parents est l'œil et l'oreille des parents d'étudiants qui sont des partenaires de taille de l'Université. Les étudiants et les anciens étudiants sont aussi représentés pour être attentifs à la situation particulière de certains de leurs condisciples.

4. De l'appréciation des réalisations en matière d'attribution des bourses sociales

Il n'existe pas encore des données systématisées permettant de procéder à une évaluation en bonne et due forme de l'initiative d'attribution des bourses sociales à l'UCB. Toutefois, un travail est en cours dans ce sens pour apprêter les statistiques d'une part et pour établir un rapport sur l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires des bourses sociales et d'excellence.

En attendant l'issue de ce travail susceptible d'éclairer sur le rôle et l'impact de l'initiative, l'on sait que depuis 2013 l'on a formellement enregistré 254 bénéficiaires de la bourse d'excellence et 224 bénéficiaires de la bourse sociale. Il serait toutefois prématûr de tenter de ressortir la signification de ces chiffres. En effet, l'Université est créée depuis 1989, elle accomplit cette année 35 ans d'existence et la bourse sociale a existé depuis les débuts quoique ce n'est que depuis 2013 que l'enregistrement systématique des bénéficiaires des bourses est effectif. D'autre part, l'Université compte plus de 5000 finalistes depuis ses débuts et près de 5000 étudiants inscrits en 2024-2025. Du point de vue strictement des chiffres, 224 bénéficiaires de la bourse sociale pourraient paraître très peu significatifs. Mais, l'analyse de la situation personnelle de chacun de ces 224 bénéficiaires est susceptible de révéler beaucoup de sens du point de vue de l'espérance semée et des vies positivement transformées.

Il s'observe généralement que les bénéficiaires des bourses sociales expriment leur gratitude verbalement pour la majorité et par écrit pour certains d'entre eux. Ils vont jusqu'à déclarer qu'ils doivent à cette initiative ce qu'ils ont pu devenir dans la société.

Il n'est pas aisé de déterminer dans quelle mesure l'institution de la bourse sociale par l'Université inspire ou consolide l'esprit d'entraide en faveur des étudiants démunis qui s'observe. C'est le cas notamment de l'aide aux études assurée par les membres du personnel, enseignants ou administratifs, via la souscription d'une retenue sur salaire. Un formulaire de prise en charge est disponible auprès du gestionnaire des ressources humaines. L'agent désireux d'appuyer un étudiant en difficulté le remplit en indiquant le nom du bénéficiaire, le montant de la souscription et une proposition des échéances de retenues. Il conviendrait d'étudier le nombre d'étudiants bénéficiaires de cette pratique et l'ampleur des moyens mobilisés dans ce cadre.

L'autre forme d'aide qui s'observe est l'entraide entre étudiants qui se développe lentement mais sûrement. De plus en plus, au niveau d'un auditoire, les étudiants identifient le condisciple qui est en difficulté et se cotisent pour lui payer tout ou partie des frais académiques. Il arrive que les porteurs de l'initiative plaident auprès de l'Université pour solliciter un échéancier spécial de paiement en fonction de l'évolution de la collecte de leurs contributions. L'Université répond généralement de manière favorable à ce genre de demande. Il serait également intéressant d'étudier le nombre de bénéficiaires et les moyens mobilisés par cette voie.

CONCLUSION

L'initiative des bourses sociales à l'Université Catholique de Bukavu aide considérablement des jeunes qui n'auraient probablement pas eu d'autre issue quant à leur formation universitaire. Grâce à cette initiative, nombreux sont ceux qui finissent tout leur parcours universitaire et se qualifient pour être employés ou pour créer leurs propres affaires. Il s'agit donc d'une véritable bouée de sauvetage sans laquelle plusieurs jeunes auraient pu perdre définitivement espoir. Cette initiative est d'autant plus importante que le contexte socioéconomique, politique et sécuritaire de la RDC prive de nombreux jeunes de ressources nécessaires à leur formation universitaire.

L'initiative est très bien conçue à l'UCB dans le sens d'apporter une aide raisonnable, en toute discrétion, sans stigmatisation et dans le respect de l'éthique. Il conviendrait toutefois que l'Université améliore sa communication sur l'initiative pour permettre à la majorité de ceux qui sont dans le besoin d'être pleinement informés de son existence mais aussi pour augmenter significativement le nombre d'éventuels bailleurs de fond. L'enregistrement systématique des données relatives aux bénéficiaires et aux bailleurs de fonds permettra sans doute de garantir une base d'évaluation rigoureuse afin de mieux orienter les améliorations souhaitables de cette initiative combien salutaire et porteuse d'espérance pour de milliers de jeunes. Malgré ses dimensions encore modestes, il y a lieu de croire que l'initiative de la bourse sociale s'inscrit dans l'exhortation du Saint-Père François « pour assurer à tous l'accès à une éducation de qualité, à la hauteur de la dignité de la personne humaine et de sa vocation à la fraternité »⁸.

Pour citer cet article

Référence électronique

Wenceslas BUSANE et Ruhana MIRINDI « Organisation et attribution des bourses sociales à l'Université Catholique de Bukavu. Un brin d'espérance face aux inégalités dans l'éducation en République Démocratique du Congo », *Educatio* [En ligne], 16 bis | 2026. URL : <http://revue-educatio.eu>

Droits d'auteurs

Tous droits réservés

⁸ Annexe n°1. Message vidéo du saint-père François sur le Pacte Educatif Global (15-10-2020), *Pacte Educatif Global*. Vadémécum/ français, p.25.